

## TRAFICS FRANÇAIS CAPTES PAR LES PORTS ÉTRANGERS EN 1988

*Irène POLS - Bruno BERLEMONT*

Chaque année, grâce à la Banque de Données SITRAM, l'OEST estime à partir des données des Douanes, l'importance du trafic généré par le commerce extérieur français qui transite par des ports étrangers.

L'estimation de tels résultats a été rendue plus difficile en 1988 en raison de modifications apportées dans le recueil des données douanières.

En effet, le document administratif unique (DAU), a été utilisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1988, en guise de déclaration en douane. Or il n'exige plus la codification du **pays de rupture de charge** dans les échanges intracommunautaires autres que l'Espagne et le Portugal.

Il a donc été nécessaire de remédier à cette perte d'information par un redressement des résultats fournis par les Douanes en 1988.

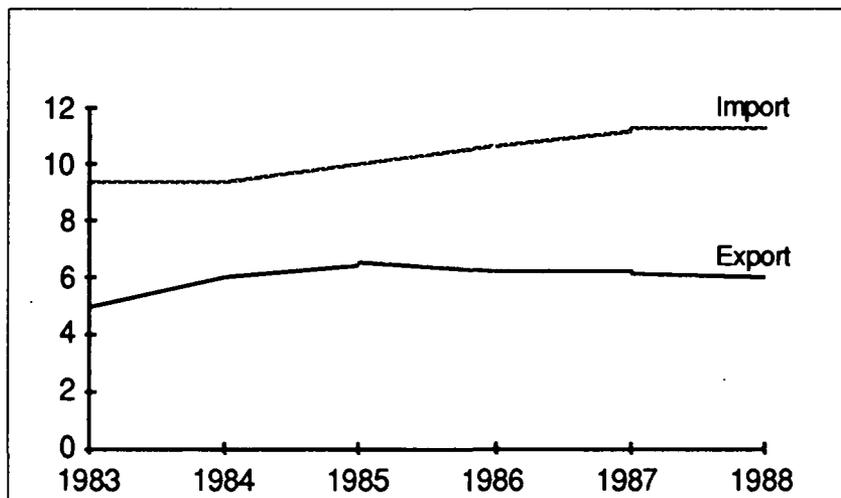
La brochure «Trafics captés par les ports étrangers» concernant les résultats de 1988 va bientôt paraître.

Les principaux résultats sont présentés ici.

**Volume global :**  
*très faible hausse  
à l'import, légère  
baisse à l'export*

11,3 millions de tonnes à l'importation et 5,9 millions de tonnes à l'exportation ont transité en 1988 par les ports étrangers représentant 96 milliards de francs à l'importation et 58 milliards de francs à l'exportation.

Evolution des trafics détournés ( millions de tonnes )



La hausse amorcée depuis 1985 se poursuit donc à l'importation en 1988, alors que pendant la même période, les trafics détournés à l'exportation connaissent eux un léger fléchissement par rapport aux années précédentes.

**Détournement :**  
*toujours le Bénélux*

94% en tonnage et 83% en valeur des trafics détournés transitent par les ports belges et hollandais

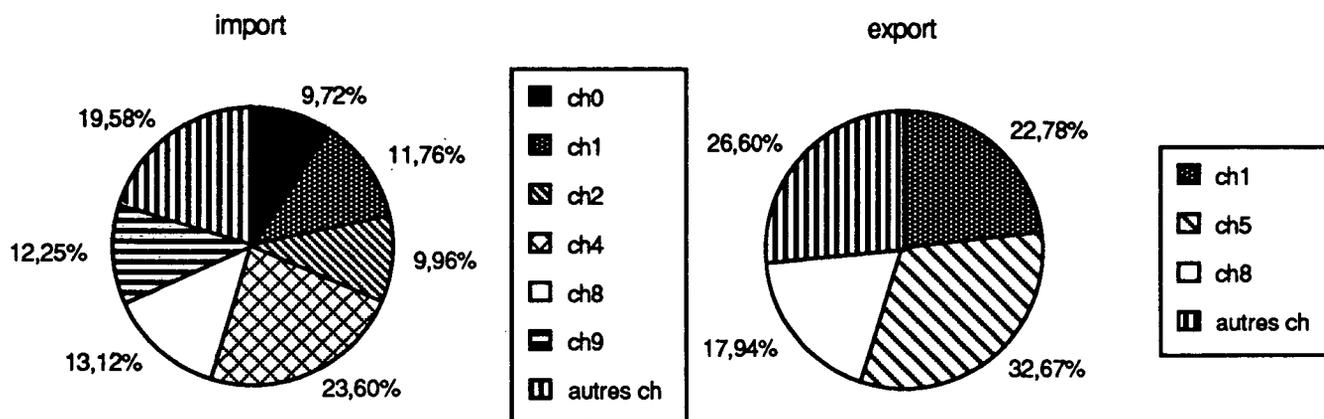
La répartition de ces trafics entre la Belgique et les Pays-Bas est tout à fait différente selon le sens :

à l'importation, il y a presque équilibre entre les trafics transitant par la Belgique et les Pays Bas avec une petite supériorité pour la Belgique, alors qu'à l'exportation la quasi totalité des trafics est acheminée par la Belgique.

**Marchandises :**  
**6 types de produit\* à l'import et 3 à l'export représentent plus des 3/4 des trafics détournés**

La ventilation des trafics détournés suivant les 10 chapitres NST est assez semblable à celle de 1987 : à l'importation, on note toujours une prédominance des minerais, des produits chimiques, des produits manufacturés, des combustibles minéraux solides et des produits alimentaires et agricoles .

A l'exportation, les tonnages les plus importants concernent comme en 1987 les produits métallurgiques, les denrées alimentaires et les produits chimiques. On note en 1988, à l'importation et à l'exportation une progression des produits manufacturés.



\* 0 : Agricole - 1 : Alimentaire - 2 : Combustibles - 4 : Minerais - 5 : Métallurgie - 8 : Engrais - 9 : Produits manufacturés

Remarque : les trafics de gaz naturel importé de Norvège par oléoduc ont été enlevés des trafics captés en 1988 et les séries antérieures ont été rectifiées dans ce sens .

**Aspects méthodologiques**

Par définition, les trafics "captés" sont ceux à destination (ou en provenance) d'un pays d'accès maritime (USA) et transitant par un pays continental (Belgique) Dans le fichier annuel de 1988, les enregistrements où le pays de dernière provenance (ou de première destination) était codé, représentaient 73% du tonnage à l'importation et 33% à l'exportation .

Il faut toutefois distinguer deux cas :

- le pays d'origine (ou de destination finale ) est un pays de la CEE. Les pourcentages sont alors de 33% à l'importation et 7% à l'exportation.
- le pays d'origine (destination finale) est un pays hors CEE. Les pourcentages en tonnage où le pays de rupture de charge est bien rempli sont de 98% à l'importation et 92% à l'exportation.

Dans le cadre de notre étude, c'est le deuxième cas qui nous intéresse principalement, puisque la liste des pays sélectionnés en origine et destination finale pour déterminer les trafics captés ne comporte que le Royaume Uni, l'Irlande et la Grèce comme pays de la CEE.

La méthode de redressement utilisée dans ce cas consiste à se servir des enregistrements de 1988 ayant le pays de rupture de charge rempli .

On détermine alors un pays de rupture de charge discriminant à partir du pays d'origine ( ou de destination finale), du mode de transport à la frontière et du point frontière, par l'intermédiaire du tonnage ; dans la plupart des cas, le pays de rupture de charge mis en évidence représente de 99% à 100% du tonnage.

La méthode complète utilisée pour redresser le fichier des douanes 1988 est exposée dans la brochure "Trafics captés par les ports étrangers " .